



# GUIDE DU PARTENAIRE MEUBLÉ DE TOURISME



20 20  
24 > 25



# QUI SOMMES NOUS ?

**Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, classé Catégorie II du classement des offices de tourisme de France (classement croissant de II à I, suivant le niveau des aménagements et les services garantis aux touristes et aux professionnels du tourisme).**

**Territoire d'action de 9 communes de la Vallée d'Aulps :**

La Forclaz, La Vernaz, La Baume, Le Biot, Seytroux, Saint-Jean d'Aulps, Essert Romand, La Côte d'Arbroz, Montriond.

Constitué sous la forme d'un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) depuis janvier 2006 et porté par la Communauté de Communes du Haut-Chablais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République).

**Dirigé par un comité de direction de 21 membres :**

- 11 élus représentant les 9 communes de la Vallée d'Aulps, dont Mme Annick BURNOUD (Présidente) et Mme Sophie COTTET (Vice-présidente)
- 10 socio-professionnels du tourisme de la Vallée d'Aulps, partenaires de l'Office de Tourisme

## LES MISSIONS DE L'OTVA ?

**Promotion :** Développer la notoriété et l'image du territoire de la Vallée d'Aulps

**Accueil :** Assurer le conseil en séjour dans les bureaux d'accueil de Saint Jean d'Aulps et Montriond

**Animation :** Développer un programme d'animations et événementiel sur tous les domaines skiables et les villages du territoire

**Coordination des partenaires du développement touristique local :** Structurer l'offre touristique autour d'un projet de destination.



## 2023 QUELQUES CHIFFRES



**194 partenaires**  
à l'Office de Tourisme



**22 000 visiteurs/mois**  
sur site internet [www.valleedaulps.com](http://www.valleedaulps.com)



**7 000 brochures Guides Touristiques**  
(guides été et hiver, guides français et guides anglais)



**9 400 fans Facebook**



**2 222 abonnés Instagram**

# UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

## Votre référent Hébergement et Partenariat **Séverine MUDRY**

☎ 04 50 72 15 15

✉ [severine@valleedaulps.com](mailto:severine@valleedaulps.com)

## Directeur

### **Camille THIRIET**

☎ 04 50 72 91 84

✉ [directeur@valleedaulps.com](mailto:directeur@valleedaulps.com)

## Responsable Communication et Marketing

### **Mélanie GILSON**

☎ 04 50 72 16 19

✉ [melanie@valleedaulps.com](mailto:melanie@valleedaulps.com)

## Webmaster et Taxe de séjour

### **Yvan TISSEYRE**

☎ 04 50 72 16 16

✉ [yvan@valleedaulps.com](mailto:yvan@valleedaulps.com)

## Responsable Accueil

### **Sophie PATURAL**

☎ 04 50 79 12 81

✉ [sophie@valleedaulps.com](mailto:sophie@valleedaulps.com)

## Responsable Animations et Événements

### **Marine ROGER**

☎ 06 66 33 70 47

✉ [marine@valleedaulps.com](mailto:marine@valleedaulps.com)

## Demandes générales

✉ [info@valleedaulps.com](mailto:info@valleedaulps.com)

Equipe renforcée par des saisonniers en été et hiver.



## OÙ NOUS TROUVER ?

### **Bureau administratif :**

Direction, communication, webmaster,  
taxe de séjour, partenariat,  
hébergements

1748, route des Grandes Alpes  
(2<sup>e</sup> étage de la Mairie)

74430 SAINT-JEAN D'AULPS

### **Bureau accueil de Saint Jean d'Aulps**

Accueil touristique

74430 SAINT-JEAN D'AULPS

### **Bureau accueil Montriond**

Accueil touristique et bureau animation

36, route de Morzine

74110 MORZINE



## NOS OUTILS



### **Edition**

brochures été et hiver,  
plan, affiches, éditions diverses



### **Site web**

[www.valleedaulps.com](http://www.valleedaulps.com)



### **Signalétiques outdoor**

tentes, kakemono, oriflammes



### **Réseaux**

Facebook, Instagram



### **Réseau d'écran**

(salle hors sac des Lindarets)

# TAXE DE SÉJOUR

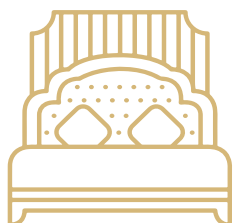
**La taxe de séjour est une taxe qui est due par les vacanciers en séjour dans la vallée. Elle est perçue par les hébergeurs et/ou les plateformes de location, puis reversée à l'Office de Tourisme.**

## HÉBERGEMENTS CLASSÉS :

Pour les hébergements classés en étoiles (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, campings, hébergements insolites, villages vacances), les palaces, chambres d'hôtes, aire de camping-car, parcs de stationnement touristique par tranche de 2 heures : les tarifs sont fixés en Euros, par nuitée et par personne de +18 ans, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

### TARIFS

<b>Palaces</b> ↔	4,20 €
★★★★★	3 €
★★★★☆	2 €
★★★☆☆	1,50 €
★★☆☆☆	0,90 €
★☆☆☆☆	0,80 €



## HÉBERGEMENTS NON CLASSÉS :

Pour les hébergements non classés ou en attente de classement (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances) hors hébergement de plein air : le tarif variable (\*) correspond à 5% du coût de la location par personne par nuitée (\*\*), plafonné à 4,20 €.



### Calcul du Montant à percevoir :

$$\begin{aligned} & \text{Nombre de personnes} \\ & \quad \times \\ & \text{nombre de nuitée} \\ & \quad \times \\ & \text{tarif variable (*) de la taxe de séjour} \end{aligned}$$

(\*) Tarif variable = prix par occupant de la nuitée (\*\*) x 5% plafonné à 4,20€

(\*\*) Prix par occupant de la nuitée = prix de l'hébergement pour le séjour ÷ nbre de nuits du séjour ÷ nbre d'occupants

**Exonération :** pour les personnes de moins de 18 ans et les travailleurs saisonniers avec un contrat de travail dans la vallée.



# LE MULTIPASS



## QU'EST-CE QUE LE MULTI PASS PORTES DU SOLEIL ?

Le Multi Pass est une carte qui permet à son détenteur d'accéder à plus de 70 activités à l'échelle des Portes du Soleil pendant la saison estivale et de façon illimitée : remontées mécaniques piétons, piscines et lacs aménagés, tennis, sites culturels, patinoires, mini-golf, transports, etc.

Une solution pour des vacances qui remplissent d'énergie sans vider le porte-monnaie !



## COMMENT FAIRE BÉNÉFICIAIRE DU MULTI PASS HÉBERGEUR À VOS CLIENTS ET CONDITIONS ?

- Payer son partenariat à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps (voir page suivante)
- Payer son adhésion Multi Pass auprès de l'Association Portes du Soleil (tarif ci-contre)
- Percevoir et reverser la taxe de séjour.

Période de validité du Multi Pass :  
du 8 juin au 8 septembre 2024

Lit = capacité de couchage totale homologuée de votre hébergement. À titre indicatif : un lit double, un canapé-lit/clic clac, représentent 2 lits.

FORMULES MULTIPASS • FORMULES  
**3**

### MULTI PASS HÉBERGEUR

Pour les vacanciers en hébergement « Multi Pass » (sur un séjour minimum de 2 jours)  
= 3 €/jour de séjour ou Multi Pass inclus au tarif de location, selon la formule d'adhésion de l'hébergeur.

### MULTI PASS JOURNÉE

Pour les vacanciers à la journée ou en séjour chez un hébergeur « non Multi Pass »  
= 14 € la journée

### MULTI PASS SAISON

Accessible à tous, pour toute la saison estivale, valable sur la période de validité du Multi Pass (carte nominative)  
= 100 €/adulte ou 70 €/enfant-jeune (de 5 à 25 ans)

## TARIFS DE L'ADHÉSION MULTI PASS 2024 : 2 FORMULES POSSIBLES

Tarif d'adhésion calculé sur la capacité d'accueil du meublé et progressif selon la période d'adhésion :

Formule **Séjour** (formule basique), pour accès au Multi Pass à 3 €/jour de séjour :

17 €/lit  
si paiement avant le 31/05/24

19 €/lit  
si paiement avant le 01/06/24 et le 31/06/24

27 €/lit  
si paiement à partir du 01/07/24

Calcul sur la capacité totale de l'hébergement

Formule **Saison** : pour Multi Pass inclus à la location

50 €/lit  
si paiement jusqu'au 30/06/24

70 €/lit  
si paiement à partir du 01/07/24

Calcul sur la capacité totale de l'hébergement ou minimum 60% de cette capacité.  
Formule Saison obligatoire à partir du 21<sup>e</sup> lit.

# DEVENIR PARTENAIRE DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE D'AULPS

**Votre participation financière 2024 vous permet d'être partenaire dès votre souscription jusqu'à avril 2025. Pour devenir partenaire de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps et faire partie de la Centrale de disponibilités, le meublé doit être classé.**



## POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE DE L'OTVA ?



### ***Vous faire connaître et accroître sa visibilité***

- Apparaître sur le site internet [www.valleedaulps.com](http://www.valleedaulps.com)
- Faire partie de la Centrale de disponibilités des meublés (système location de particulier à particulier) et apparaître sur la liste de diffusion des loueurs de meublés classés
- Apparaître dans la base de données touristique régionale partagée APIDAE (alimentant les informations sur le site Savoie Mont Blanc)
- Faire partie du Multi Pass des Portes du Soleil en devenant Hébergeur Multi Pass.



### ***Être accompagné dans ses projets***

- Bénéficier de l'expertise et du savoir-faire de notre équipe
- Être accompagné dans le classement de votre hébergement en Meublé de Tourisme (prise en charge d'une partie du classement, la 1<sup>re</sup> année du classement)
- Bénéficier des formations d'Innovation et Développement Tourisme 74 pour vous aider dans votre activité de loueur.



### ***Faire partie d'un réseau de professionnels***

- Être représenté au sein du comité de direction de l'OTVA par le biais d'un représentant
- Recevoir les programmes d'animations par email
- Recevoir les actualités de l'OTVA
- Participer à la promotion de la Vallée d'Aulps
- Bénéficier de la carte Pass Pro Tourisme Sans Frontière : gratuits et réductions sur sites touristiques partenaires au Pass Pro, de la Haute Savoie à la région lémanique suisse.



### **NOS CONSEILS :**

- ***Mettre des photos de qualité pour valoriser l'hébergement***
- ***Mettre à jour rigoureusement le planning de réservation***

### **Vos engagements :**

- Agir en ambassadeur de la destination Vallée d'Aulps auprès de votre clientèle
- Déclarer votre activité de location auprès de la Mairie et nous fournir une copie de la déclaration en Mairie
- Être classé Meublés de Tourisme selon les normes touristiques pour faire partie de la Centrale de disponibilités
- Percevoir et reverser la taxe de séjour
- Informer de vos changements, nouveautés, nouvelles photos, etc.
- Mettre à jour votre planning de réservation ou envoyer l'état de vos réservations
- Intégrer un lien vers [www.valleedaulps.com](http://www.valleedaulps.com) sur votre site Internet (si vous en possédez un)
- Mettre de la documentation à destination de la Vallée d'Aulps à la disposition de vos clients
- Si vous avez un site Internet dans une autre langue, avoir une version française de votre site Internet.



## TARIFS DU PARTENARIAT

**Meublé classé,  
en cours de validité**

**PARTENARIAT CLASSIQUE**  
120 € le meublé  
60 €/meublé supplémentaire

- ✓ Je complète la fiche de souscription ci-jointe, **recto-verso**, en indiquant le montant correspondant au meublé classé
- ✓ J'envoie la fiche de souscription + paiement du partenariat correspondant à l'adresse ci-dessous.

Majoration de 30% pour les meublés de tourisme situés hors territoire de l'Office de Tourisme Vallée d'Aulps, sous réserve qu'ils soient aussi adhérents à leur office de tourisme de référence.

**NOUVEAUTÉ !** L'Office de Tourisme accompagne les loueurs de meublé pour le classement de meublés : Afin d'aider le propriétaire à faire classer son hébergement en « Meublé de Tourisme », l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps a passé une convention avec Innovation et Développement Tourisme 74 (IDT), pour prendre en charge une partie du coût du classement (à la condition que le meublé soit également partenaire à l'office de tourisme)

### En prenant le partenariat avec l'OTVA, nous proposons de :

- Bénéficier d'une réduction sur le coût du classement en Meublé de Tourisme, réalisé par Innovation & Développement Tourisme 74 : l'OT prend en charge 50% du montant, à condition de devenir partenaire de l'Office (sans obligation de faire partie de la centrale de disponibilités)
- Bénéficier d'une réduction de **35%** sur le partenariat à l'OTVA l'année de la classification en meublé de Tourisme
- Faire partie de la Centrale de disponibilités de l'Office de Tourisme : système de location « de particulier à particulier ». (Facultatif)

**Meublé non classé,  
mais je lance la procédure  
de classement avec IDT**

**PARTENARIAT  
RÉDUCTION 35%**  
(uniquement sur 1<sup>re</sup> année  
du classement)

78 € le meublé  
39 €/meublé supplémentaire

- ✓ Je lance la procédure de classement : j'envoie la Demande de Classement et le paiement à IDT
- ✓ Je complète la fiche de souscription ci-jointe pour le partenariat à l'OTVA, **recto-verso**, en indiquant le montant correspondant au meublé NON classé
- ✓ J'envoie la fiche de souscription + paiement du partenariat correspondant à l'adresse ci-dessous.



Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps  
Partenariat des meublés  
1748, route des Grandes Alpes  
74430 Saint Jean d'Aulps



## POUR TOUTE DEMANDE DE PARTENARIAT

Séverine MUDRY  
04 50 72 15 15  
severine@valleedaalps.com

### RETROUVEZ-NOUS SUR :

[www.valleedaalps.com](http://www.valleedaalps.com)



Facebook



Instagram



IMPORTANT : les informations recueillies vous concernant sont potentiellement publiées (presse, prestataires...) font l'objet d'un traitement destiné à l'élaboration de la brochure, de notre site Internet et centrale de disponibilités ([www.valleedaalps.com](http://www.valleedaalps.com)), sont renseignées et centralisées dans la base de données : APIDAE.

Ces données pourront être exploitées par différents partenaires (Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Savoie Mont Blanc, L'Association des Portes du Soleil, OT).

La durée de conservation des données est de 1 an (durée du partenariat). Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation de traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Séverine MUDRY, responsable hébergements et partenariat.

**SAVOIE  
MONT:  
BLANC**

**CCHC**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
HAUT-CHABLAIS

Portes du **Soleil**

**i&d**  
TOURISME  
OFFICES DE TOURISME  
DU TERRITOIRE  
DE HAUTE-SAVOIE